

Autres dénominations : Conseiller technique spécialisé dans la maîtrise des nuisibles/ Conseillère technique spécialisée dans la maîtrise des nuisibles, Technicien applicateur spécialisé dans la maîtrise des nuisibles / Technicienne applicatrice spécialisée dans la maîtrise des nuisibles

Présentation du métier

Le dératiseur / La dératiseuse réalise des opérations de lutte contre les nuisibles (insectes, rats, punaises de lit, etc.). Grâce à des produits et procédures spécifiques, il / elle élimine ou capture ces nuisibles pour en limiter la propagation et ainsi protéger des denrées, des bâtiments et ou encore éviter la transmission de maladies à l'homme.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un CAP/BEP en hygiène et environnement.

Des habilitations spécifiques (électrique, chimique, ...) peuvent être requises.

Un ou plusieurs Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être exigé(s).

Des vaccinations spécifiques (leptospirose, ...) sont requises.

Compétences professionnelles

- Capturer un animal errant ou dangereux
- Contrôler la conformité d'une prestation, d'un produit, d'un projet
- Désinfecter et décontaminer des locaux sensibles
- Diagnostiquer l'état de produits, de matériaux ou de constructions (conservation, dégradation etc.)
- Informer, renseigner une personne
- Procédures de nettoyage et de désinfection
- Réaliser des interventions en lien avec la salubrité et le traitement des nuisibles
- Réaliser une désinfection par pulvérisation ou nébulisation
- Réaliser une intervention nécessitant une habilitation
- Règles et consignes de sécurité
- Respecter les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité, santé et d'environnement (QHSSE)
- Sécuriser le périmètre d'intervention
- Transmettre de l'information
- Transmettre une technique, un savoir-faire
- Utilisation de matériel de nettoyage

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve d'autonomie
- Prendre des initiatives et être force de propositions

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K2305 - Salubrité et traitement de nuisibles](#).